



GROUPEMENT DES CARTES BANCAIRES CB

Organisme de Formation du Groupement des Cartes Bancaires CB

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Présentation de l'organisme de formation

L'Organisme de Formation du Groupement des Cartes Bancaires CB, dénommé ici "l'OF GCB", a son siège social au 151 bis rue Saint-Honoré - 75001 PARIS. Sa déclaration d'activité de formation est enregistrée sous le numéro 11 75 42557 75 auprès du Préfet de région Ile de France. Il dispense des formations en présentiel inter et intra entreprises.

2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (CGV) précisent les modalités d'achat des actions de formation de "l'OF GCB". Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CGV en vigueur au jour de la commande. Toute condition contraire ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de "l'OF GCB", prévaloir sur les présentes CGV.

"L'OF GCB" se réserve la possibilité, à tout moment, de modifier ou mettre à jour ses Conditions Générales de Vente. Les conditions générales mises à jour seront donc adressées au Client et seront les conditions applicables au jour de la commande.

3. Formations

Formations inter entreprises réalisées dans les locaux de "l'OF GCB"

Programme : toute commande de formation inter entreprises suppose que le Client accepte le programme défini à la date de la commande.

Pré-requis : "l'OF GCB" spécifie dans son programme de formation les pré-requis pour suivre la formation dans des conditions optimales. Il appartient au Client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation inter entreprises de "l'OF GCB" satisfait bien les pré-requis spécifiés sur le programme de formation. "L'OF GCB" ne peut, en conséquence, être tenu pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial du participant.

Organisme de Formation du Groupement des Cartes Bancaires CB
enregistré sous le n° 11 75 42557 75 auprès du Préfet de Région d'Ile de France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Inscription : une inscription ne sera considérée comme valide qu'après réception du coupon-réponse adressé par "l'OF GCB", en règle générale par mail. Une confirmation d'inscription sera renvoyée en retour par "l'OF GCB".

Non participation d'un stagiaire à la formation : en cas de non-participation d'un stagiaire à la formation, les frais d'inscription resteront dus à "l'OF GCB" , sauf si l'annulation a été faite par écrit au moins 15 jours avant la date prévue de la formation ou si le client propose un remplaçant.

Insuffisance du nombre de participants à une session : de son côté, "l'OF GCB" se réserve le droit de reporter ou d'annuler la formation, au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnité, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation.

Formations intra entreprises réalisées dans les locaux de "l'OF GCB" ou les locaux du Client

Toute formation intra entreprise fera l'objet d'une proposition financière par "l'OF GCB" au Client.

Programme : toute commande de formation intra entreprise suppose que le Client accepte le contenu du programme décrit dans la proposition faite par "l'OF GCB" à la date de la commande.

Dispositions communes aux formations inter et intra

Documents contractuels : "l'OF GCB" adresse une convention de formation professionnelle établie en deux exemplaires dont un sera à retourner par le Client avec le cachet de l'entreprise.

Les attestations de formation sont remises en mains propres contre signature aux participants en fin de formation et sont également adressées aux commanditaires de la formation avec la facture, la feuille d'émargement et la copie des évaluations de formation remplies "à chaud" par les stagiaires.

4. Facturation – Règlement

Tarifs : tous les tarifs sont exprimés en euros HT et TTC. Ils comprennent les frais pédagogiques, les frais logistiques (pour l'inter), les frais de restauration du midi (pour l'inter) et la documentation pédagogique.

Facture : la facture est adressée au Client à la fin de la formation.

Paiement : le paiement doit être effectué à réception de facture.

Règlement par un OPCA : en cas de règlement par un OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge, avant le début de la formation, auprès de son OPCA. L'accord de financement doit être communiqué à "l'OF GCB" avant le début de la formation . En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par "l'OF GCB" au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à "l'OF GCB" au premier jour de la formation, "l'OF GCB" se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

5. Limitations de responsabilité de l'OF GCB"

La responsabilité de "l'OF GCB" est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. Elle est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

6. Force majeure

"L'OF GCB" ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de "l'OF GCB" .

7. Propriété intellectuelle

"L'OF GCB" est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...), utilisés par "l'OF GCB" pour assurer les formations, demeurent sa propriété exclusive. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord express de "l'OF GCB". Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle, des contenus de formations sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. Le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-4 et L 335-2 et suivants du code de la Propriété Intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisés.

8. Protection des données à caractère personnel

En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque utilisateur que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par "l'OF GCB" aux fins de réalisation et suivi de la formation ;
- la connexion, le parcours de formation et le suivi des acquis des utilisateurs sont des données accessibles à ses services ;
- conformément à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à "l'OF GCB".

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès.

9. Litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Toute contestation ou litige est de la compétence du Tribunal de commerce de PARIS.